Réunion des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction

20 septembre 2019
Français
Original : anglais

Réunion de 2019
Genève, 3-6 décembre 2019
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire de la Réunion des États parties de 2019

Document soumis par le Président

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Débat général.
6. Examen des rapports factuels sur les travaux des réunions d'experts, y compris leurs possibles résultats :
    a) Réunion d'experts sur la coopération et l'assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X ;
    b) Réunion d'experts chargée d'examiner les progrès des sciences et des techniques présentant un intérêt pour la Convention ;
    c) Réunion d'experts sur le renforcement de l'application nationale ;
    d) Réunion d'experts sur l'assistance, l'intervention et la préparation ;
    e) Réunion d'experts sur le renforcement institutionnel de la Convention.
7. Gestion du programme intersessions : questions budgétaires et financières.
8. Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention.
9. Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application.
10. Dispositions concernant la neuvième Conférence d'examen et son Comité préparatoire en 2021.
11. Adoption du rapport de la réunion.
12. Clôture de la réunion.

GE.19-16209 (F) 240919 240919
1916209

Merci de recycler